

Prestation

Prêt d'expositions itinérantes

Délibération du 13 décembre 2016

Associations

Communautés
de communes

Communes

Collèges

Syndicats
intercommunaux

Autres

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Permettre la diffusion d'expositions itinérantes.

OBJET DE L'INTERVENTION

Prêt d'expositions très variées pour mieux appréhender le monde d'aujourd'hui.

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Cette intervention est destinée à toutes les personnes souhaitant mettre en place une programmation culturelle et d'animations (enseignants, animateurs, bibliothécaires, élus locaux, responsables associatifs,...).

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

1. Sur le territoire du Puy-de-Dôme :

Le Conseil départemental prête gratuitement des expositions et malles pédagogiques itinérantes sur le territoire du Puy-de-Dôme.

Seuls le transport et l'assurance sont à la charge de l'emprunteur.

Une assistance à la communication, avec la fourniture d'affiches, est possible.

2. Sur les territoires hors Puy-de-Dôme :

Des personnes ne résidant pas dans le Puy-de-Dôme peuvent emprunter les expositions.

Les expositions font alors l'objet d'une location payante : 150 € pour une durée minimale de deux semaines et 50 € par semaine supplémentaire.

Modalités de l'aide et composition du dossier :

- Réserveation par téléphone.
- Etablissement d'un contrat de prêt définissant le calendrier et les conditions de la mise à disposition des ressources empruntées.
- Transport et gardiennage assurés par l'emprunteur.
- Enlèvement des ressources prêtées sur remise de l'attestation d'assurance.
- Contrôle de l'état des ressources à l'enlèvement et à la restitution.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Direction Accompagnement et Développement Culturel des Territoires
Service Subventions Culture-Sport et Ressources Itinérantes
Tel : 04 73 98 15 80